



**SYNDICAT CGT ACTION SOCIALE EST
HÉRAULT**

Maison des syndicats
474 Allée Henri-II-de-Montmorency
34000 MONTPELLIER

Portables : 06 83 38 97 87 / 06 10 42 29 23 / 06 27 25 69

Communiqué de presse

SOS CAES EN DÉTRESSE

Le centre d'accueil et d'examen des situations (CAES) de Montpellier géré par l'association 2choseslune, dont le siège social se situe à Rillieux-la-Pape (69), a ouvert en 2018. Le vendredi 13 décembre, trois travailleuses sociales du site frappent à la porte de la CGT Action Sociale 34. Elles saisissent leur dernière chance d'obtenir du secours pour la population accueillie ainsi que pour leurs conditions de travail.

1) Des conditions d'accueil hors cahier des charges

Le village mobile, composé d'habitats modulables individuels et collectifs, peut accueillir jusqu'à 120 personnes : des hommes ou des femmes isolé·es ainsi que des familles. Les personnes hébergées sont toutes en procédure de demande d'asile c'est à dire qu'elles déposent une demande de protection à l'État français. Le cahier des charges de 2021 relatif aux CAES prévoit pour l'hébergement un minimum de 7,5m² par personne isolée. Or, ici, les personnes isolées dorment dans des chambres de moins de 5m². L'unique distribution alimentaire hebdomadaire ne permet pas de fournir trois repas par jour et les bungalows qui servent de cuisine ne sont équipés que de plaques électriques et d'un micro-ondes. Pour faire la vaisselle, cela se passe à l'air libre et dans le froid de l'hiver, de jour comme de nuit. Les douches vétustes et les kits d'hygiène discriminant la population féminine n'offrent pas les conditions sanitaires minimales. Les systèmes de communication ne sont pas accessibles dans le village mobile et se coupent régulièrement.

2) Des conditions de travail qui épuisent les professionnels

Les salarié·es ont leur bureau, espaces de stockage, laverie, ainsi que salle de pause dans un bâtiment dans lequel l'électricité n'est pas aux normes et se coupe régulièrement, en cause l'absence de chauffage qui force l'utilisation d'appareils électriques d'appoint. La connexion internet est aléatoire, les ordinateurs sont extrêmement ralentis de par leur ancienneté et l'équipe sociale doit se contenter d'un seul téléphone professionnel. La situation est connue de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de l'Hérault depuis plusieurs mois et pour seule solution trouvée : le déménagement des lieux dans les plus brefs délais avec pour unique repli proposé les habitats modulaires dans lesquels les personnes sont accueillies. De plus, les personnes accueillies ne parlent pas toutes le français et le recours à l'interprétariat professionnel téléphonique est constamment revu à la baisse alors qu'il est nécessaire pour comprendre leurs demandes et leurs souffrances.

La CGT Action Sociale 34 revendique des mesures concrètes immédiates en faveur de la dignité des hébergé·es ainsi que l'ouverture d'une table de négociation pour l'amélioration significative des conditions de travail des salarié·es. Aidons les à dénoncer ce quotidien, les gestionnaires de l'Association 2choseslune et l'État doivent répondre de leur inaction et prendre leurs responsabilités.

Les personnes accueillies seront présentes et les professionnels en grève. Nous vous invitons à les diffuser en masse et à venir les rencontrer

en grève le jeudi 19 décembre.

Débrayages et rassemblement à 13h, 233 rue Guglielmo Marconi, Montpellier.

Une solution existe : montrons celles et ceux qu'on a voulu cacher !

Contacts presse :

José Theron : Secrétaire du Syndicat Action Sociale 34 Tél. 06 83 38 97 87

Sophie Vidal : Déléguée syndicale Action Sociale 34, élue CGT Union syndicale départementale Santé/Social/Médico-social, élue CGT Union locale de Montpellier Tél. 06 27 25 69 21